

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023-01-12

Date de la convocation : 18 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 5
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-quatre février deux-mil-vingt-trois à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, EBOLI Laure, BASTY Cécile, LESCANNE Etienne

Procurations :

ROCHETTE Yvette procuration à MANDON Geneviève
CROZET Hélène procuration à EBOLI Laure
ORIOU Jessica procuration à ROCHETIN Pascale
RAYMOND Jonathan procuration à SANTIAGO François
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Absents excusés : MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : DUCHAMP Françoise

OBJET : FORET COMMUNALE – PROGRAMME TRAVAUX 2023

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que chaque début d'année, Monsieur le technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts, communique le bilan des actions réalisées dans la forêt communale l'année précédente et émet les propositions de travaux à engager pour l'année à venir. Les éléments sont joints en annexe.

Parmi les travaux projetés par les équipes de l'ONF, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- RETIENT pour l'année 2023 les points suivants :

Entretien du parc de la Croix de Garry pour 11 528,41 € HT ;

Travaux sylvicoles dans les peuplements parcelles 2 et 7 et entretien des limites parcelles 3, 5 et 6 pour 2 370 € HT ;

Travaux dans les plantations parcelles 3 et 4 pour 4 290 € HT ;

- DECIDE de ne pas retenir la proposition de mettre en place des panneaux d'informations pédagogiques relatifs à la plantation effectuée sur la parcelle 4 ;
- DEMANDE à l'ONF un devis pour la restauration des panneaux pédagogiques du parcours botanique du Parc de la Croix de Garry ;
- AUTORISE le maire à signer les devis correspondants.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 25 février 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

